

LE CHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION S^T JOSEPH

DE S^T HYACINTHE.

Et de la U. M. B. A.

Vol 1

St-Hyacinthe, 22 Octobre 1891

No. 31

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

DUSSIER & C^{IE}

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAQUETTE & FRÈRE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Falousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité:

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité: FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

LOTION PERSIENNE



TRADE-MARK

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le maquis et autres taches de la peau, LA LOTION PERSIENNE est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est brunie par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver. La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Paissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,

1538 à 1540 Rue St-Catharins, Montréal

Pilules Antibiliauses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliauses; Torpsur du foie, Baccès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Mauvaise tête, etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit:

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliauses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'en ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants. C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavaltrie, 1er mai 1887. DR D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877;

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Sèches

— Au Nos. 29 et 43 —

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le magasin continue toujours son commerce de spécialité en Fruits, Provisions et Produits de l'Ouest, (En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 3 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison; la succursale No. 101; Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHIOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER.

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité: Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à bas prix défiant toute compétition.

AVIS

AVIS public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir certains droits et privilèges plus étendus et mieux définis, devenus nécessaires au bon fonctionnement et à la prospérité de l'Union St-Joseph.

J. A. CADOTTE,
Sec.-Trésorier.

Avis important

Les membres de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe voudront bien prendre note que le bureau de la Société, rue Cascades, ne sera plus ouvert, jusqu'à nouvel ordre, que les mercredi, vendredi et samedi soir, depuis 6 heures jusqu'à huit heures ; de même, pour toutes les affaires concernant le journal.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'*Echo*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.
DR. J. A. MACCABE,
Grand Président.

LA C. M. B. A.

La situation au Canada

VII

Fondée en 1876, la C. M. B. A. vit son origine à Niagara Falls, Etat de New-York. Le premier Conseil fut celui de New-York. Lors donc que l'on considère que pour tous les fondateurs il n'y eut point de limite d'âge de fixée, ni d'examen médical exigé, il est tout naturel de voir la proportion des morts du Conseil de l'Etat de New-York augmenter durant une certaine période ; mais il est aussi évident que cette proportion diminue par la suite, et retombe au niveau des autres.

C'est la répétition de ce qui arrive dans toutes les sociétés de secours mutuel : à l'origine, l'on prend moins de précautions vis-à-vis les aspirants, l'on apporte moins de soins au choix des membres et nécessairement, l'on ad-

met de mauvais risques. Ces mauvais risques disparaissent cependant dans un avenir assez rapproché. Le Conseil du Canada n'a pas eu, lui, à souffrir des mêmes inconvénients ; à sa fondation, il comptait très peu de membres, et depuis longtemps déjà les lois régissant l'admission des membres avaient été faites des plus sévères. Depuis, chaque convention est venu faire ces lois encore plus rigides, si possible, et le Conseil du Canada se doit donc compter parmi ses membres aucun des risques qui, il est regrettable de le constater, formaient en partie le Conseil de New-York lors de sa fondation.

Il s'en suit que la moyenne des morts au Canada devrait rester à peu près la même et la proportion aux Etats-Unis, par suite de la position spéciale de l'Etat de New-York, augmenter pour un temps, puis retomber à l'état normal.

C'est bien à peu près ce qui est arrivé aux Etats-Unis. Au Canada, pourtant, le taux semble avoir augmenté d'année en année.

Le tableau suivant nous fera voir le nombre de membres et de mortalités avec la proportion par cent depuis la formation du Conseil du Canada.

ANNÉES	Moyenne des membres aux Etats-Unis	Moyenne des membres au Canada	Nombre de mortalités aux Etats-Unis	Nombre de mortalités au Canada	Proportion par cent aux Etats-Unis	Proportion par cent au Canada
1880	2.500	220	36	0	1.44
1881-82	4.500	400	74	6	1.85	1.50
1883-84	6.100	900	116	14	1.9	1.55
1885-86	9.500	1.600	186	30	1.96	1.88
1887-88	13.700	2.500	267	48	1.95	1.92
1889-90	20.000	4.400	394	78	1.97	1.77
1891 à Juin	31.000	6.000	118	21	.38	.35

Nous voyons que la proportion de mortalités au Canada augmente continuellement jusqu'à 1888 ; et si en 1889-90 le taux a baissé sensiblement, il devient évident que cela est dû à l'énorme augmentation du nombre de membres dans le Conseil du Canada, de 1887 à 1890. En effet, durant cette période, l'augmentation du nombre des membres aux Etats-Unis a été d'environ cent un pour cent et au Canada, cette augmentation a atteint deux cent pour cent. La moyenne des âges de ces nouveaux membres à leur admission était de 33 ans, lorsque la moyenne des âges des membres dans toute l'association est de 40 ans et la moyenne des âges à la mort de 41 ans.

Il s'en suit que la proportion des mortalités

devait être moindre au Canada, mais cette diminution était dû toute entière à une cause passagère. Une semblable augmentation de membres ne saurait se continuer indéfiniment, et se continuerait-elle, que son effet irait toujours en diminuant à mesure que la moyenne des âges au Canada se rapprocherait de la moyenne générale.

Il serait ridicule de supposer chez des membres nouvellement admis une proportion de mortalités aussi forte que parmi un groupe voisin faisant partie de l'Association depuis bien plus longtemps. Tandis que les membres décédés aux États-Unis ont en moyenne été membres pour une période de plus de cinq ans, et que, dans le Conseil de New-York, la durée de cette période atteint neuf ans, au Canada, cette durée n'atteint pas trois ans.

Il semble inutile de ne rien ajouter pour démontrer que, si jusqu'à présent, la proportion des mortalités au Canada a été moindre que celle des États-Unis, elle gagne tous les jours du terrain, tandis que d'un autre côté la proportion des États a une forte tendance à diminuer. La comparaison pour la période écoulée depuis la dernière convention jusqu'au mois de juin ne prouve-t-elle pas encore ce fait ? Les proportions sont à peu près les mêmes.

Quel est celui qui voudrait affirmer que la proportion du Canada n'atteindra pas celle des États-Unis, lorsque le Canada aura une moyenne d'âge aussi élevée et que ses membres feront, en moyenne, partie de l'association depuis aussi longtemps ?

Il n'est pas, non plus, hors de propos de noter que, sur les 189 certificats payés au Canada, jusqu'au 1er mai, seize étaient de mille piastres seulement ; si ces certificats eussent été de deux mille piastres, la différence payée en surplus par le Canada se trouverait réduite à \$5,000.00 à peine.

Nous avons donc l'assurance que bientôt notre part aux bénéfiques sera assez grande pour couvrir toute notre contribution au fonds bénéficiaire. Plus, tout semble indiquer qu'avant longtemps nous recevrons plus que nous paierons. Durant les deux dernières années, la C. M. B. A. s'est répandue avec une rapidité très grande dans l'Ouest des États-Unis, et des branches ont été organisées à différents endroits dans les États de l'Iowa, de l'Indiana, de l'Illinois et du Minnesota. Il s'est aussi formé des succursales dans la Virginie, et nous avons lieu de croire qu'avant peu, de nouveaux Grands Conseils seront formés dans ces États.

Qu'à-rivera-t-il alors ? De nouveaux risques seront pris, risques qui devront être pour le moins aussi bons que ceux acceptés au Canada ; La moyenne des âges diminuera aux États-Unis et le Canada aura sa part de bénéfiques et plus.

N'est-il pas plus qu'évident qu'il est impossible d'examiner la question avec impartialité et sans parti pris, sans voir combien peu sérieuses sont les raisons qui militent en faveur de la séparation.

Je n'ai fait jusqu'ici que traiter la question sur le terrain du droit et des faits. Il y a bien encore le côté moins matériel du respect dû aux principes de la C. M. B. A. et au but qu'elle se propose, comme association chrétienne et Catholique. J'y reviendrai dans un prochain article, mais auparavant, que l'on me permette d'examiner, encore sur le terrain des faits le troisième argument en faveur de la séparation, à savoir : Le manque de justice du Conseil Suprême dans ses relations vis-à-vis le Conseil du Canada. C'est ce que je ferai dans le prochain numéro.

JUSTIN.

UNION ST-JOSEPH

ASSEMBLÉE DU 11 OCTOBRE

(Suite.)

Après lecture des opérations financières du semestre et du rapport soumis par le Comité de Régie, aussi pour le semestre, les auditeurs font le rapport suivant :

"Nous avons l'honneur de vous soumettre respectueusement que nous avons examiné les livres de la Société et que nous avons trouvé tout en parfait ordre et conforme aux Règlements. Nous signalons, cependant, à votre attention le fait que quelques succursales retiennent en dépôt un montant plus considérable que celui auquel elles ont droit."

Vos dévoués confrères,

Signé { MICHEL BOUSQUET
ALFRED LAPALME

L'ordre du jour : Election et installation d'officiers étant appelé, le président laisse le fauteuil à M. le Chapelain qui surveille les délibérations suivantes relatives au choix des membres qui devront faire partie du Comité de Régie, lequel donne le résultat suivant, à l'unanimité des voix.

M. Francis Lajoie, Désiré Dumaine, J. A. Côté, Olivier Piché, Jos. Leduc, François Decelles, Jos. Benoit, J. A. Casavant, J. H. Morin, Magloire Côté.

M. Michel Bousquet propose, secondé par M. J. C. Rouleau, que M. M. Ant. A. Côté et F. A. Brodeur soient élus auditeurs. Agréé.

Et les officiers élus pour faire partie du Comité se réunissent et procèdent au choix, parmi eux, des officiers actifs, avec pouvoir de choisir des assistants chargés de les remplacer ou de les seconder, chacun dans l'exercice de ses fonctions.

Président, M. B. O. Béland ; 1er Vice-Président, Frs. Decelles ; 2e Vice-Président, J. A. Côté, Sec.-Archiviste, J. A. Casavant ; Sec.-Trésorier, J. A. Cadotte ; Commiss.-ordonnateur, Frs. Lajoie.

Le Président réélu reprend ensuite son siège.

M. J. C. Rouleau donne avis qu'il proposera, en temps convenable, que la section 8, de l'article IX de la Constitution se lise comme suit : A l'assemblée générale mensuelle des mois d'avril et d'octobre, la Société nommera deux de ses membres pour visiter et examiner les livres des divers officiers : cet examen se fera quand et de la manière qu'ils jugeront utile ou convenable, mais les membres, ainsi nommés feront rapport par écrit au moins une fois par mois, sous peine d'une amende de 25 centins pour chaque négligence de ce faire, à moins d'empêchement par maladie ou par absence.

M. J. A. Côté donne également avis qu'il proposera en temps convenable que les sections suivantes soient ajoutées sous les numéros 3 et 4 à l'article XVII.

3^o Dans le cas où le membre décédé laisserait une veuve sans enfants, et des enfants issus d'un premier mariage et n'étant pas âgés de 16 ans lors du décès du dit membre, le bénéfice ci-dessus sera payable, moitié à la veuve et moitié aux enfants, dans les conditions susdites.

4^o Si un membre, advenant son décès, laisse une veuve et des enfants, plus des enfants issus d'un mariage antérieur et n'étant pas âgés de 16 ans, le bénéfice ci-dessus mentionné sera payable à la dite veuve, à moins que son défunt mari n'ait disposé de tel bénéfice en faveur de ses enfants issus d'un premier mariage, jusqu'à concurrence de la moitié ; l'autre moitié restant toujours à sa veuve.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné à la dernière séance, M. J. A. Cadotte fait motion, secondé par M. F. Decelles, que la section

3 de l'art. XVIII, se lise comme suit : Tout membre bien portant et résidant dans les limites civiles de la cité de St-Hyacinthe, des villages La Providence et St-Joseph est tenu d'assister aux funérailles du Sociétaire décédé dans les dites limites, sous peine d'une amende de 25 centins, par le seul fait d'absence et sans appel, à moins de maladie ou d'absence de ces lieux.

Après le dépouillement du scrutin, on constate que la motion est perdue sur division.

Sur proposition de M. Léon Plamondon, secondé par M. L. Plamondon, il est résolu que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge comme à ceux qui ont bien voulu accepter d'être élus pour faire partie du Comité de Régie ; plus particulièrement à M. le Dr Eug. St-Jacques pour les services éminents qu'il ne cesse de rendre gratuitement à la société.

Le Président signale aussi la présence d'une nombreuse délégation venue de St-Pic pour assister à cette séance.

Après la récitation des prières accoutumées, l'assemblée s'ajourne.

N. B.—Aucun amendement affectant les avis de motion ci-dessus écrites—et qui doivent être votés le premier dimanche de novembre dans les succursales et le deuxième dimanche du même mois à St-Hyacinthe—ne sera reçu après mardi le 27 courant.

Les sociétés de secours Mutuel.

Deux sortes d'institutions sont destinées à combattre le paupérisme et à diminuer la somme des souffrances dont la misère est la source, et qui sont malheureusement le partage d'un grand nombre. Les unes, se trouvant face à face avec le mal lui-même, donnent la nourriture à celui qui a faim, le vêtement à celui qui n'est pas suffisamment couvert, le bois à celui que le froid rigoureux de l'hiver surprend auprès d'un âtre vide, et même un appui permanent à celui que l'âge ou les infirmités trouvent sans aucune ressource : elles ont surtout pour but de procurer aux besoins physiques de ceux qu'elles assistent, la satisfaction qu'ils réclament.

Ces institutions, qui sont les institutions de bienfaisance proprement dites, adoucissent de bien grandes souffrances ; elles ont une importance considérable et, malgré la concurrence active que leur feront celles dont nous allons parler, elles conserveront toujours une trop

nombreuse clientèle. Les hôpitaux et les hospices en sont les types principaux.

Les autres institutions, au lieu de s'adresser à ceux qui manquent des choses nécessaires à la vie, s'occupent d'une manière particulière de ceux que leurs conditions d'existence exposent à se trouver dans une situation analogue ; et leur mode d'action consiste à empêcher de naître ce mal que les premiers s'efforcent d'atténuer : ce sont les institutions de prévoyance et, à leur tête, brillent les sociétés de secours mutuel.

Il suffit, ce semble, d'énoncer comme nous venons de le faire, le but de ces deux espèces d'institutions pour que la supériorité des dernières apparaisse aussitôt avec évidence. Le bon sens indique que l'on réussit plus aisément à se préserver d'un mal qu'à le guérir une fois déclaré, et qu'il y a, sous tous les rapports, gain et avantage à détruire la cause sans attendre qu'elle ait produit ses effets.

La supériorité des institutions de prévoyance n'aura sans doute pas pour résultat de rendre inutiles les institutions de bienfaisance, mais il paraît évident que, une fois parvenues à un développement complet, rendus accessibles à toutes les populations ouvrières dans les villes et dans les campagnes, comprises et jugées dans leur véritable valeur par toutes les classes de la société, elles auront pour effet nécessaire de réduire notablement les charges de la charité publique et privée, en même temps qu'elles auront produit, sous le rapport moral, des résultats précieux.

Le moment où il en sera ainsi est encore éloigné de nous ; mais au point où nous sommes aujourd'hui parvenus, la réalisation des belles espérances que l'on peut faire reposer sur les œuvres de prévoyance en général, serait considérablement hâtée si les particuliers s'intéressaient plus activement à leur progrès et les secondaient davantage par leur dévouement et leur zèle.

Les gouvernants doivent faire plus qu'aucun autre pour l'organisation et le développement des œuvres de ce genre, dans lesquelles il faut reconnaître le moyen le plus propre à assurer et à garantir le bien-être du peuple : ils doivent leur donner une impulsion effective, perfectionner celles déjà existantes et user de toutes les ressources dont ils disposent pour faire comprendre et apprécier ces institutions protectrices.

Mais la tâche des gouvernements ne saurait, ce nous semble, aller au-delà, et celle des parti-

culiers doit commencer déjà. Nous ne pourrions noter un résultat sérieux et des effets importants que le jour où l'on aura compris le concours qui doit s'établir, à cet égard, entre les parties à concourir.

L'initiative individuelle, laissée à elle-même, est fatalement dépourvue des enseignements que la centralisation et l'observation d'un ensemble considérable de faits procurent au Gouvernement, et elle travaille à tâtons : si l'expérience finit par l'instruire, c'est souvent au prix de coûteuses leçons et, en outre, cette expérience ne sert qu'à un petit nombre.

Le gouvernement, d'un autre côté, ne peut pas parvenir à créer, au moyen de ses fonctionnaires et de ses agents, des institutions qui réclament la coopération des citoyens eux-mêmes, ni prendre par la main ceux à qui les bienfaits de ces institutions sont destinés.

Il faut donc que la haute direction du gouvernement et le dévouement individuel s'exercent simultanément, et il y aurait égal préjudice à ce que l'un ou l'autre de ces éléments vint à manquer. Si l'on est obligé de reconnaître que le gouvernement a rempli sa tâche, qu'il a fait tout ce qu'il devait ou pouvait faire : d'un autre côté, si l'on admet que nos institutions de prévoyance sont bien éloignées de ce qu'elles pourraient être et qu'elles ne sont pas même encore bien connues de nos populations, c'est donc à ces populations elles-mêmes, ou plutôt à ceux qui pourraient les éclairer sur leurs intérêts, à exercer sur elles une influence favorable et les amener, par leur exemple et par leurs conseils, à ces institutions que le reproche doit en être adressé. Dans le cas contraire, c'est le gouvernement qui est coupable, à moins que le concours de l'un et l'autre ne soit insuffisant.

Nous espérons, dans tous les cas, que cet état de choses ne subsistera pas plus longtemps que les œuvres de prévoyance diocésaines, secondées et soutenues, développées et encouragées par les hommes éclairés et influents, mises comprises de jour en jour par les classes laborieuses, parviendront à réaliser dans toute l'étendue les bienfaits qu'elles renferment et couvriront pour une large part, à la prospérité de notre pays et au bien-être général.

Le meilleur plaidoyer qu'on puisse faire en faveur d'une vérité, dans quelque domaine que ce soit, le plus éloquent et le plus susceptible d'assurer son triomphe, c'est de proclamer tout et toujours cette vérité ; un temps plus ou moins long s'écoule jusqu'à ce qu'elle soit cueillie, mais elle finit par l'être, et les succès

qu'elle remporte alors la consolent d'avoir été quelque temps méconnue.

Nous nous proposons de procéder de cette manière, en parlant souvent de notre Union St-Joseph que l'on peut placer au premier rang : nous exposerons, sans longs commentaires pourtant, le but et son mode d'organisation d'une institution qui possède sur ses rivales venues de très loin, des avantages extraordinaires tout en donnant des garanties exceptionnelles.

V. R.

Un proverbe par semaine

Depuis un certain nombre d'années que j'habite la machine ronde, j'ai constaté trois choses :

1° Que la plupart des hommes se plaignent de leur destinée ;

2° Qu'ils ont tort—non seulement parce que rien n'arrive en ce monde sans l'ordre ou la permission de Dieu et que, quand Dieu parle, nous n'avons, nous, qu'à obéir ; mais encore parce qu'il est d'expérience, que chacun de nous est, les trois quarts et demi du temps, l'artisan de son propre malheur ;

3° Que si, au lieu de murmurer et de nous décourager, nous cherchions à tirer le meilleur parti des choses et des jours, nous rendrions nos maux supportables, quand nous ne les supprimerions pas tout à fait.

D'autre part, ayant eu récemment l'occasion de feuilleter un recueil de proverbes, tant français qu'étrangers, je remarquai combien souvent ces courtes sentences représentent, sous une forme pittoresque et saisissante que, en dépit des difficultés et des heurts de la vie, il dépend encore de nous, des dispositions de notre esprit, de notre conformité aux vues de la divine Providence, de diminuer ou d'adoucir nos peines, de multiplier nos joies.

Désireux d'entrer en conversation suivie avec vous, chers lecteurs, je me suis dit que je vous offrirais, chaque semaine, quelque développement ou quelque récit, à l'occasion d'un proverbe, et que chacun de ces adages pourra devenir une recette pour être heureux. Après un certain temps, si vous n'en trouvez aucune qui fasse votre affaire, il faudra, ou que vous en demandiez un à quelqu'un qui s'en occupe, ou que moi en vous écrivant, nous ayons été bien maladroits.

Laissez moi espérer, au contraire, que vous accepterez comme venant d'un ami, ces causeries familières, et que vous en tirerez bon profit

pour vous-mêmes et pour ceux qui vous entourent.

A la semaine prochaine.

CONSEIL-DE-VILLE

VENDREDI, 16 OCTOBRE 1891.

Présents : M. le Maire G. C. Dessaulles, MM. les conseillers Duclos, Labonté, Lalime, Jos Morin, L. P. Morin et Paquette :

Requête de MM. Magloire Malhiot et F. X. Burqué à l'effet que leurs noms soient inscrits au rôle de cotisation comme propriétaires des immeubles désignés dans la dite requête.

Sur proposition de M. Jos. Morin, secondé par M. Duclos, il est résolu qu'il soit fait droit à cette requête.

Requête de M. le président du cercle catholique demandant l'usage, gratis, de la salle du marché, plus exemption de taxes pour le cercle et les jeux installés dans la salle du dit cercle et à l'usage de ses membres. Cette dernière requête est laissée sur la table et le Conseil s'ajourne.

DECISION IMPORTANTE AUX ETATS-UNIS

Dans une cause de Norbert Trudel contre l'Unon Canadienne St-Jean Baptiste de Bowenville, E. U., la Cour Supérieure a décidé en faveur du Demandeur. Comme membre de la société défenderesse, Trudel réclamait d'icelle, 13 semaines de maladie à \$5 par semaine. La Société refusa de payer sur la foi d'un certificat du médecin du demandeur, lequel constatait la guérison de son patient. D'autres médecins ayant été appelés, les uns voulaient qu'il fut malade, d'autres le niaient. Hippocrate disait oui et Galien disait non. Le juré a tranché la question, comme susdit, en accordant au Demandeur \$30 et les intérêts se montant à \$1 40.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Relations des Patrons avec les Ouvriers

Vous passerez probablement, de la position d'ouvrier à celle de maître ; alors vos devoirs, en se transformant, ne changeront pas de nature. De même que vous êtes maintenant un ouvrier consciencieux et dévoué, vous serez alors un patron juste et humain. Le même sentiment d'équité et de bienveillance continuera de vous animer ; et votre conduite découlera toujours de ce principe dont j'ai cherché à vous pénétrer, que l'ouvrier et le maître, loin d'être antagonistes, sont les associés et des amis. Seulement, comme votre position se sera élevée, vos devoirs auront grandi, et vous devrez vous montrer, plus que jamais, fidèle à ce principe, alors qu'il vous serait, à ce qu'il semble, plus facile de l'oublier.

Dans cette nouvelle position, soyez ferme et sans faiblesse pour tout ce qui concerne l'accomplissement du devoir ; gardez-vous d'une familiarité qui, du chef au subordonné, est pleine de périls ; mais songez que la fermeté n'est point de la roideur, et que, sans se familiariser, on peut se montrer bon et amical.

Pour le salaire, soyez équitable ; soyez même plus qu'équitable, et, autant que vos intérêts pourront vous le permettre, soyez généreux. Faites pour ceux dont le travail contribue à la prospérité de vos affaires tout ce qu'une sage administration permet d'accorder. Profiter impitoyablement des circonstances et tirer avantage de la gêne d'un malheureux pour acheter son travail moins qu'il ne vaut, ce n'est pas toujours aux yeux de la loi une chose illicite ; c'est aux yeux de quelques spéculateurs un adroit calcul, un trait d'habileté, aux yeux de la morale, c'est toujours une mauvaise action. Loin de vous ces bénéfices homicides ! Un argent ainsi gagé a je ne sais quelle odeur de meurtre. Vous pouvez m'en croire, il porte infailliblement malheur. Car, comme toutes les joies coupables, la joie que cet argent cause à celui qui le gagne, je dirai presque qui le vole, allume en lui une sorte de fièvre, qui fourre dans l'âme mille plaies honteuses.

Gardon-nous des gains déshonnêtes ; il n'en est pas de pire que celui dont je vous parle, parce qu'un semblant de légalité le protège.

Réglez le salaire avec discernement, selon l'âge, selon les forces, selon le talent, et aussi selon l'ancienneté des services. Honorez, récompensez la constance de celui qui a donné pendant de longues années le bon exemple dans vos ateliers. Accordez moins aux jeunes, afin de pouvoir être plus généreux envers les anciens. Le soldat de l'industrie, doit, lui, aussi, voir honorer et rétribuer ses chevrons. La présence d'anciens et d'honnêtes ouvriers fait l'honneur d'un établissement ; les avantages dont on les voit jouir inspirent à la jeunesse une heureuse émulation.

Vous tâcherez donc de retenir auprès de vous, par toute sorte de liens, les honnêtes gens. Vous aurez horreur de cette maxime sauvage, "tant tenu, tant payé," qui supprime entre les hommes tout échange de sentiments affectueux, et qui fait que le chef, ne voyant dans ses coopérateurs que des machines à travail, les accepte sans choix, les garde sans attachement et les quitte sans regret,

ENFANTS !

Vous ne savez pas combien l'enfance est belle, Enfants, n'enviez pas notre âge de douleurs, Où le cœur tour-à-tour à tour est esclave ou rebelle, Où le rire est souvent plus triste que vos pleurs.

Votre âge insouciant est si doux qu'on l'oublie. Il passe comme un souffle aux vastes champs des airs, Comme une voix joyeuse en fuyant affaiblie, Comme un aleyon sur les mers.

Oh ! ne vous bâtez point de mûrir vos pensées, Jouissez du matin, jouissez du printemps ; Vos heures sont des fleurs l'une à l'autre enlacées Ne les effeuillez pas plus vite que le temps.

Laissez venir les ans ! Le destin vous dévone Comme nous aux regrets, à la fausse amitié, A ces mots sans espoir que l'orgueil désavoue, A ces plaisirs qui font pitié.

Riez pourtant ! du sort ignorez la puissance ; Oh ! ciel n'attristez pas vos fronts gracieux. Votre œil d'azur miroir de paix et d'innocence Qui révèle votre âme et réfléchit les cieux.

Les iniquités de la langue

L'apôtre St-Jacques s'exprime ainsi sur les écarts de la langue :

" Si quelqu'un ne pêche point en paroles, c'est un homme parfait ; il peut même, avec le frein gouverner tout le corps.

" Voyez les vaisseaux, quelque soit leurs grandeurs et la violence du vent qui les chasse, ils sont mus de tous cotés par un petit gouvernail au gré du pilote qui les dirige.

" De même aussi la langue n'est qu'un petit membre ; et que de grandes choses ne fait-elle pas ? Voyez combien peu de feu suffit pour embraser une grande forêt ?

" La langue aussi est un feu, c'est un monde d'iniquité. La langue placée parmi nos membres, infecte tout le corps ; elle embrase tout le cours de notre vie enflammée qu'elle est par le feu de l'enfer.

" Car il n'y a point d'espèces de bêtes sauvages, d'oiseaux et de reptiles et d'autres qui ne soient domptés et qui n'aient été domptés par l'homme.

" Mais la langue, nul homme ne peut la dompter. C'est un mal inquiet ; elle est pleine de venin mortel.

" Par elle nous bénissons Dieu notre père, et par elle nous maudissons les hommes qui sont faits à l'image de Dieu.

" De la même bouche sortent la bénédiction et la malédiction. Il ne faut pas mes frères qu'il en soit ainsi... ?

Prudence d'un paysan

Un paysan avait plusieurs fils et plusieurs filles, sans compter les gendres. Ses enfants lui firent observer qu'à son âge il ferait sagement de cesser de travailler et de vivre chez l'un d'eux, après avoir partagé son bien entre tous. — Mes chers enfants, leur dit le bonhomme, je vous demande un mois pour réfléchir à la proposition que vous venez de me faire. »

Ce délai expiré, le vieillard les réunit autour du foyer où ils avaient reçu la becquée maternelle, et leur tint à peu près ce langage : — « Mes chers enfants, depuis que je vous ai vus, j'ai fait une expérience et une découverte. J'ai surpris une nichée de moineaux, j'ai mis les petits dans une cage et accroché la cage à ma fenêtre. Le père et la mère, désolés, poussaient des cris plaintifs ; ils se rapprochaient insensiblement de la prison des captifs, qui ouvraient leurs petits becs jaunes et criaient la faim. Plusieurs fois par jour le père et la mère venaient régulièrement leur donner la becquée à travers les barreaux de la cage. Au bout de quelques temps, les ailes ayant poussé à la nichée, je tendis un trébuchet où se prirent le père et la mère et les enfermai à leur tour dans la cage, après avoir rendu la liberté à leurs petits. Après ce qui s'était passé sous mes yeux, je jugeai inutile de remplir les mangeoires de graines et d'eau fraîche ; j'avais compté sans l'ingratitude de la volée des passereaux. Les deux moineaux eurent beau crier famine, jamais leurs petits ne vinrent leur donner à manger... Mes enfants, je garde m bien. »

PROVERBES

— Si l'homme se trompe souvent en jugeant les autres, il se trompe plus souvent encore quand il se juge lui-même.

— L'épargne est un grand revenu.

— Soyez bon, même pour votre ennemi. L'arbre ne refuse pas son ombre à l'impitoyable bucheron.

— La nature ne nous laisse jamais manquer de rien ; mais par notre luxe et par nos passions, nous nous créons plus de besoins qu'elle ne nous fait de présents.

FABLE

Trois hommes voyageaient ensemble ; chemin faisant, ils trouvèrent un trésor : ils en étaient bien contents.

Ils continuèrent à marcher, mais la faim les prit et l'un dit : il faudrait avoir à manger, qui est-ce en ira chercher ? — C'est moi répondit un second.

Il part, il achète des mets ; mais en les achetant, il pensait que s'il les empoisonnait, ses

compagnons mourraient et que le trésor lui resterait ; et il empoisonna les mets.

Cependant, les deux autres avaient médité, pendant son absence, de le tuer, et de partager entre eux le trésor.

Il arriva : ils le tuèrent ; mais ayant mangé les mets qu'il avait apportés, ils moururent et le trésor n'appartint à personne.

Les Empoisonneurs

I

LE PERRUQUIER LAROSE

Un matin du mois de juillet 1845, le perruquier Larose, habitant de la ville de Méliès, dans le département de....., était debout sur le seuil de sa porte, le peigne de corne passé dans les cheveux. Le brave homme qui avait déjà coiffé et rasé une génération, comme il s'en vantait à tout venant, attendait la pratique. Le pêcheur n'est pas plus attentif au mouvement de sa ligne que le perruquier ne l'était à l'attitude des passants. Ses rasoirs étincelaient, fraîchement affilés, sur une toilette en marbre blanc ; le savon écumait sous le blaireau, et une serviette dernièrement lessivée était prête à ceindre le cou du premier qui se présenterait. Madame Larose qui, dans les grandes occasions, quand les clients affluaient, venait en aide à son mari, circulait dans la boutique, rangeant à droite, rangeant à gauche, époussetant les cailliers, essuyant les pots de pomnade et ceux qui renfermaient les cosmétiques. Sa besogne terminée, Madame Larose prit place au comptoir. Elle était à peine sur son fauteuil antique, garni de velours jaune, et mettait la main sur un journal de modes nouvellement apporté, lorsque la voix joyeuse de son mari se fit entendre.

— Hé, bonjour donc, M. Pinard ! disait-il ; comment va la santé ?

— Assez bien, M. Larose, vous êtes trop honnête ; ça ira encore mieux, quand vous m'aurez rajourni, tout à l'heure.

— Donnez-vous la peine d'entrer, reprit le perruquier, en s'effaçant poliment, pour laisser passer la pratique.

Celui qui avait répondu au nom de Pinard, alla se placer sur la chaise à dossier élevée, non

sans avoir comblé Mme Larose de civilités. Le nouveau-venu, gros homme court, dont le col épais retraits dans les épaules, fatigué, sans doute, de sa course, soufflait comme un soufflet de forge.

—Un instant, l'ami, dit-il au perruquier diligent, qui déjà se préparait à le barbouiller du savon onctueux ; laissez-moi respirer. Nous aurons, je le sens, une chaude journée ; je suis tout en sueur, rien que d'avoir traversé la rue.

—Je le crois bien, répondit le barbier, qui ne laissait jamais languir la réplique : nous sommes, du reste, aux plus longs jours de l'année ; le soleil est dans toute sa force, et voici plus d'un mois que la terre n'a été rafraîchie, même par une goutte d'eau.

—Ce qui fait, repartit spirituellement M. Pinard, qu'il faut s'humecter souvent le gosier avec une autre goutte qui, ma foi, ne tombe pas du ciel.

Le perruquier crut devoir rire à cette pauvre plaisanterie, et Pinard reprit :

—Toutefois, c'est un bon temps.

Le client du perruquier Larose était un petit rentier, retiré des affaires depuis environ trois ans, dont l'unique occupation, maintenant, était de promener son désœuvrement soit au jeu de boules, soit au café voisin de sa demeure.

—Vous êtes bien heureux, vous, M. Pinard, dit Larose. Pendant la chaleur du jour, vous pouvez vous reposer à l'ombre ; ce n'est pas comme moi.

—Comment ! mon cher Larose, répondit l'ancien commerçant en éclatant de rire, avez-vous donc l'habitude de raser ou de couper les cheveux en plein soleil ?

—Non, vraiment ; et j'espère bien que cet usage ne prendra jamais, malgré les folles inventions de notre époque. Mais, voyez-vous, continua-t-il en baissant la voix, chaque semaine, à pareil jour, j'ai une longue course à faire dans l'un des hameaux dépendant de cette ville.

—Cela ne m'étonne pas, répondit le rentier en clignant un œil d'une façon significative ; votre réputation, maître Larose, est universelle. Et, tenez, je l'ai toujours dit, pas un de ces fruquets de coiffeurs établis récemment dans notre ville n'est capable de faire le poil aussi proprement que vous.

Le perruquier répondit avec une certaine modestie au compliment à brûle-pourpoint que lui décochait son client ; et lui dit, en ajustant la serviette,

—Ce n'est pas pour me vanter, M. Pinard,

mais voyez-vous, l'expérience du cheveu et de la barbe ne s'acquiert pas en un jour ; cela demande de l'exercice. Et, sur ce point, je puis dire que j'ai pleinement satisfait à toutes les exigences du métier, car, malgré les concurrents, je possède la confiance des meilleures maisons de la ville, et encore d'ailleurs.

—Oh ! pour cela, c'est sûr, exclama Pinard. A propos, ne me disiez-vous pas que chaque semaine vous étiez obligé de vous rendre dans l'un de nos hameaux les plus éloignés ?

—C'est-à-dire qu'à certaines époques de l'année, je suis mandé régulièrement par un client qui demeure à une lieue d'ici, mais il ne passe que peu de mois à son habitation.

—Dommage, Larose, dommage, répondit le rentier, que le perruquier commençait à barbouiller de sa mousse odorante. Brrrum ! fit-il, —car tandis qu'il parlait, l'écume du savon s'introduisait dans sa large bouche, —doucement, M. Larose ! Je vous félicite de cette bonne aubaine, et je suppose que le particulier paie bien.

—Mais oui, pas mal, il a de ça, ajouta le perruquier en frottant le pouce sur l'index.

—Ah ça, c'est donc un châtelain que vous allez raser ou coiffer ?

—Un peu, M. Pinard. Vous connaissez sans doute les bois de Champton ?

—Parfaitement, parfaitement ; même que j'y ai conduit plusieurs fois Mme Pinard, mon épouse, au printemps dernier.

—Eh bien, une partie de ce bois appartient à ma pratique.

Il y eut un instant de silence. Le savonnage était terminé, et Larose commençait à faire le poil de son client ; il lui pinçait le nez, et le rasoir jouait à ravir sur la lèvre supérieure et sur les joues rebondies de Pinard.

—Ouf ! fit celui-ci, en soufflant de toute la force de ses poumons, vous me faites suer, Larose.

—Est-ce que mon rasoir vous fait mal ?

—Non, ce n'est pas cela ; mais vous avez la main si prompte, que vous ne me laissez pas le temps de respirer.

—Voyez-vous, M. Pinard, j'ai toujours entendu dire à feu mon père (Dieu veuille avoir son âme), qu'un habile barbier devait exécuter une barbe en un tour de main. Ne me parlez pas de ces maudits gâte-métier, qui vous ratissent la peau avec mille façons et sinagrées, ni plus ni moins qu'un cuisinier qui pèle des oignons ; monsieur par-ci, monsieur par-là ; monsieur veut-il ci, monsieur veut-il ça ; enfin ils n'en finissent pas.

Tout en parlant, Larose terminait sa besogne sans perdre un coup de rasoir. Après avoir passé le peigne dans les rares cheveux de Pinard, et les lui avoir brossés de son mieux, il lui ôta délicatement la serviette, et, reculant d'un pas, suivant les vieilles et courtoises traditions, il lui dit :

—Monsieur, j'ai l'honneur d'être votre serviteur.

C'était la formule sacramentelle de Larose pour avertir un client que la barbe était faite. Le rentier se leva, s'approcha de la toilette, s'épongea, se lava, s'essuya ; puis retournant vers le perruquier qui remettait ses rasoirs en ordre :

—M. Larose, lui dit-il, à votre connaissance, les bois de Champton appartiennent donc à votre pratique ?

—En partie seulement, vous ai-je dit, M. Pinard. Au centre même de la propriété, vous avez dû remarquer une maison à deux étages, bien blanche, de belle apparence et couverte en ardoises.

—En effet, il m'en souvient. Un jour, désirant la voir de plus près, je franchis un saut du loup destiné à interdire aux voitures l'accès du domaine. Je m'avançais par une large allée bordée de magnifiques châtaigniers ; mais je fus arrêté dans ma course par une espèce de manant à figure rébarbative, qui me demanda in-olemment ou j'allais.

—Vous le voyez, mon ami, lui répondis-je poliment, je me promène.

—Prenez-vous donc, reprit-il avec humeur, cette propriété pour une promenade publique et ouverte au premier venu ?

—Du moment que l'on s'y comporte décemment, répliquai-je, et que l'on ne commet aucun dégât, je ne vois pas de quoi se formaliserait le maître.

—Bourgeois, me dit le rustre, ayez la complaisance de retourner sur vos pas, et ne me faites pas répéter.....

—J'allais faire de nouvelles observations pour apprendre à ce coquin de valet que je m'appelle Pinard ; j'en proposais de lui enseigner les convenances et la politesse qui doivent régner en pays civilisé, quand je vis à ses côtés un grand boule-dogue montrer deux rangs de crochets longs et aigus, et me faire une mine assez peu caressante. Je rengainai mon compliment, et je sortis de l'enclos, plus vite que je n'y était entré. Si vous fréquentez de pareilles gens, Larose, je vous plains.

(A continuer.)

Chronique locale

Le G. V. Thibaudier, de Nicolet, et M. l'abbé Manseau, curé de l'Avenir, étaient en cette ville la semaine dernière.

—Nous regrettons d'apprendre le départ, pour le couvent d'Ottawa, du R. P. Etienne Gauvreau, dominicain de cette ville. Ce digne religieux s'était acquis le respect et la sympathie de tous dans les fonctions qu'il eut à remplir à l'église paroissiale. Il est remplacé par le Père Caouette, déjà avantageusement connu ici.

—Jeudi, le 22 octobre, à 10¹/₂ heures a. m. au Bureau d'Enregistrement à St-Hyacinthe, il y aura une assemblée de l'Association Médico Chirurgicale de St-Hyacinthe. Outre les affaires de la société on y discutera les amendements projetés à l'acte médical maintenant en force. Messieurs les médecins des Districts de St Hyacinthe, Richelieu et autres, ayant un accès facile à St-Hyacinthe, sont respectueusement priés d'y assister. Les Gouverneurs du Collège des médecins pour cette section du pays seraient heureux de rencontrer leurs confrères et connaître leurs sentiments à ce sujet.

Par ordre du Président,

GASPARD TURCOT, M. D. L.

Secrétaire.

—Nous lisons dans la *Patrie* :

« Les étudiants en médecine ont eu leurs élections annuelles hier après-midi. C'était la première fois que les deux facultés réunies avaient recours à l'urne et, à cette occasion, il y a eu confit de prétentions et d'ambition qui a donné lieu à une véritable tempête. Il a fallu en dépenser de l'argumentation, des coups de becs, de la diplomatie même, pour arriver au résultat suivant : Président, O. H. Sellorose ; 1er vice-président, Henri Béand ; 2e vice-président, H. St-Germain ; secrétaire, M. Benoit ; trésorier, G. Laviolette ; assistant-secrétaire, M. Gagné ; maître-de-chapelle, M. Pelletier ; organisateur, M. Lalonde. Le président est un ancien élève de Victoria et Laval compte trois officiers. »

Nos félicitations à notre concitoyen M. Henri St-Germain.

— Sous le titre de "Empoisonneurs" nous commençons aujourd'hui la publication d'une nouvelle très attrayante, les Empoisonneurs. Nous en recommandons tout particulièrement la lecture comme étant très morale et pouvant être mise, naturellement, entre les mains des plus difficiles. Qu'on le lise,

—Le Conseil a décidé, que, l'avenir, le prix du loyer de la salle de théâtre pour les clubs ou autres personnes de la ville qui voudront y donner des représentations pour la charité ou au profit de bonnes œuvres, serait de \$5.00 par représentation. De plus \$1 pour chaque soir d'exercice. Ce montant est destiné à payer l'éclairage, le temps des hommes et autres frais encourus pour ces soirées.

—M. Sinaï Richer est allé cette semaine, poser dans l'église de Chambly le superbe et grand tableau "N. D. du Rosaire" que tout le monde a admiré lorsqu'il a été exposé à l'Hôtel-de-Ville.

—Les amateurs et tout le monde admirent en ce moment le tableau de M. Sinaï Richer, "La mort de Cadieux"; ce tableau est actuellement exposé dans la vitrine de la pharmacie du Dr Ostiguy.

—M. Jos. Richer, artiste peintre de cette ville est parti pour l'Assomption où il demeurera trois ou quatre semaines. Il doit, comme nous l'avons dit déjà, décorer la chapelle du Couvent de l'Assomption.

—Dans presque toutes nos manufactures de chaussures, on est actuellement occupé à fabriquer les échantillons qui serviront aux voyageurs pour leurs ventes aux marchands. Cette fabrication spéciale des échantillons, chaque semestre, occasionne un chômage de quelques jours à la presque totalité des ouvriers, qui soupiraient pour la reprise des travaux.

—Les travaux dans les canaux sur la rue St-Hyacinthe, sont parachevés depuis vendredi. M. Neyrat qui en a eu la direction et M. Gaborry la surveillance, méritent des félicitations pour l'activité qu'ils ont déployée dans l'exécution de ces travaux.

—Les travaux ordonnés par le gouvernement fédéral, à propos des passes migratoires, sont fort avancés. Au rapide plat, le tout est presque terminé, et dans quelques jours la chaussée près de la ville, permettra au poisson d'y passer.

—On se rappelle que, il y a quelques semaines, la Station du Pacifique avait été enfoncée et que des chaussures avaient été enlevées des caisses qui s'y trouvaient. Le chef, après d'actives recherches, a mis la main sur le voleur. C'est un jeune Joyal, fils de M. Jos. Joyal de cette ville. Le jeune Joyal est âgé de 18 ans et comme il n'a que des défauts et qu'il est incorrigible, son père a demandé qu'il fut envoyé

pour trois ans dans une maison de correction. Espérons que cette réclusion lui vaudra quelque chose pour l'avenir.

—Mardi, vers dix heures, un employé du chemin de fer Drummond a eu la main droite broyée pendant qu'il travaillait à retourner un engin sur la table tournante. Appelé en toute hâte, M. le Dr Frédéric-Despars a dû faire l'amputation d'un doigt; mais il espère conserver les autres à son patient.

—Plusieurs maisons commerciales ont été victimes de vols depuis quelques jours. L'une de ces maisons s'est fait alléger d'une vingtaine de piastres. Dans une autre on a volé une boîte de cigares. L'auteur de ce vol a été condamné à cinq ans de détention à l'École de Réforme. On signale d'autres méfaits de voleurs dont la police suit activement les traces.

—Le département du feu vient de recevoir des toiles imperméables qui devront rendre de grands services en cas d'incendie. Ces toiles sont destinées à protéger les marchandises ou meubles précieux contre les dégâts de l'eau qu'elles, par exemple, le feu prend à l'étage supérieur d'une bâtisse.

—La première neige de l'année nous est arrivée dimanche matin. De samedi soir à dimanche, toute la nuit, il a fait une forte tempête et dimanche matin jusque vers huit heures, on pouvait voir tomber la neige en flocons assez respectables.

ECHOS

—Le gouvernement américain songe à établir, chez lui, un bureau permanent de recensement.

—La récolte du coton, en Egypte, a été considérablement affectée par les derniers froids.

—Le nombre des indigents, en Russie, atteint le chiffre incroyable de 32 millions.

—A la demande du Saint-Père, les catholiques de France n'entreprendront plus de pèlerinage à Rome cette année.

—La disette est telle, en Russie, que les produits alimentaires ont déjà doublé de prix. Pour comble de malheur, le typhus est passé à l'état épidémique en certaines parties du pays.

—Le pape a pris occasion des manifestations anti-catholiques, qui ont eu lieu à Rome récemment, pour représenter aux différentes puis-

sances le caractère absolument illusoire de la protection donnée au St-Siège par le gouvernement italien.

— Il a neigé abondamment dans l'état du Vermont, dimanche, le 11 octobre courant.

— Des feux de forêts sévissent actuellement dans l'état du Maine.

— On s'attend à une grève générale des imprimeurs en Allemagne. L'objet de la manifestation est de réduire la journée de travail à 9 heures.

— Au mois de février prochain, Sa Grandeur Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières, célébrera le 25ème anniversaire de son élévation au trône épiscopal.

— On paraît s'occuper beaucoup, depuis quelque temps, dans les bureaux administratifs de Washington, de préparer des documents à l'appui d'un rapport qui serait présenté au congrès touchant l'insuffisance des lois existantes pour régler et limiter l'immigration.

— La fameuse Commission Royale promise à la fin de la session dernière à Ottawa et qui doit mettre le service civil sur un pied de haute perfection vient d'être organisée.

Les membres de cette nouvelle commission sont MM. George Hague, gérant de la banque des marchands, E. Barbeau gérant du crédit Foncier à Montréal ; le juge Burbidge, de la cour d'échiquier et J. N. Courtney, député ministre des finances.

On a choisi pour secrétaire M. D. Matheson, chef de la section des mandats postes du département des postes à Ottawa.

— Une cause qui ne peut manquer d'intéresser beaucoup les ouvriers à gages, est maintenant devant la cour Supérieure.

M. Polly, manufacturier de chaussures, est poursuivi en dommages par trois de ses anciens employés qui ont été congédiés pendant la grève, le printemps dernier. Ils prétendent que M. Polley les a dépréciés parmi les autres ouvriers en leur métier, après que la grève fut réglée.

— Une tempête terrible a dévasté la Grande-Bretagne dans la nuit de mercredi, mais il est impossible de se procurer des détails des accidents par suite de la rupture des fils télégraphiques.

— La misère noire s'annonce pour cet hiver en Allemagne. Il n'y a qu'un cri, dans tout l'empire, sur les perspectives terribles que l'avenir réserve au peuple.

— Une proclamation de la *Gazette Officielle* du Canada fixe le 12 novembre prochain, jour d'action de grâces.

— Samedi, le 10 courant, M. Rémi Désautels, forgeron, de St-Théodore d'Acton, revenant de la ville d'Acton, accompagné des Delles Potier et Garceau, institutrices, s'est cassé une jambe dans une chute de voiture qu'il fit alors que son cheval avait pris le mors aux dents. Les Demoiselles ont aussi reçu des blessures qui ne sont pas graves ; M. Désautels est sous les soins du Dr Brown. C'est un de nos membres de l'Union St-Joseph.

— Le bureau de poste de St-Gillaume Station, qui avait été fermé durant quelques mois vient d'être réouvert. Ce bureau est sous la direction de M. A. Maher.

— Le Révérend M. Marcorelle, curé de St-Nazaire d'Acton, a prêché la semaine dernière la retraite au couvent de Laprésentation, à Acton-Vale.

— Lundi, le 12, il y avait à Acton une grande soirée dramatique et musicale donnée par les demoiselles d'Acton, au profit de l'église ; le drame était : " La martyre d'Ecosse. " Les actrices se sont acquittées de leurs rôles à perfection.

— Contrairement à ce qui a été publié dans plusieurs journaux, il n'y a pas eu d'incendies à Acton. La population n'a, non plus, aucun soupçon qu'il existe des incendiaires chez elle. C'était donc une fausse rumeur qu'il est bon de rectifier.

— On constate, d'après des rapports officiels, que l'immigration chinoise en Canada, cette année, a été plus considérable que l'année dernière.

— La grève des Chaudières est terminée. Elle a duré vingt six jours. Les ouvriers retournent à l'ouvrage. Patrons et ouvriers en sont venus à une entente raisonnable.

— M. le juge Doherty a donné sa démission de juge de la Cour Supérieure. Sa longue carrière judiciaire a été honorable dans la plus large acception. M. le juge Doherty, a été plusieurs fois choisi pour siéger à la Cour d'Appel lorsque la maladie ou autres causes retenaient chez eux les membres de ce haut tribunal.

— L'immigration chinoise en Canada a été, cette année, plus considérable que l'an dernier. Du 1er janvier 1890 au 30 juin 1891, le nombre des Chinois débarqués en Canada et qui ont payé la taxe de \$50, se monte à 2,637. Des

certificats au nombre de 2,151 ont été émis en faveur de ceux qui ont laissé le pays avec l'intention d'y revenir. De plus, 2,510 Chinois sont passés au Canada pour aller se fixer aux Etats-Unis.

—Le gouvernement fédéral vient d'informer celui de Québec que le ministre de la Justice —Sir John Thompson—a fait un rapport par lequel il déclare que la loi passée à la dernière session de la Législature et permettant à la dite Législature d'annuler les chartres de chemins de fer dans certains cas, est constitutionnelle et dans les limites de ses pouvoirs. Quand cette loi a été soumise à la Législature, une grande agitation s'en est suivie, non seulement dans la province et dans tout le Dominion, mais aussi en Angleterre: on croyait qu'elle serait déclarée *ultra vires*.

L'état de la dette publique, au 30 Septembre, était :

Dette brute.....	\$290,329,439
Actif	54,901,267

Dette nette... ..\$235,425,172

Les pommes de terre sont atteintes, cette année, d'une maladie que l'on nomme communément maladie de la picotte. Fait curieux, des pommes de terre parfaitement saines ont contracté cette maladie en venant en contact avec d'autres qui étaient atteintes de picotte.

—Par suite du retrait des droits sur le sucre, il y a eu une diminution dans le revenu. La recette des douanes, à Montréal, pendant le mois dernier a été de \$587,460.23 contre \$793,088.55 en septembre 1890.

—Nous apprenons avec peine la mort, arrivée le 15 courant, du Révérend M. Philippe Mansseau, curé de la paroisse de St-Fulgence de Dunham. Le regretté défunt n'était âgé que 34 ans. Les funérailles auront lieu lundi le 19 à 10 h. a. m. à St-Fulgence.

—Un nommé Georges Pickering a été arrêté près de Waterloo, la semaine dernière, pour vol de chevaux et conduit à la prison commune de ce district. On dit qu'il a promis, aux détectives qui l'ont arrêté, de plaider coupable.

—Un voyageur, qui vient de parcourir la Russie, nous apprend que dans certaines provinces les bœufs portent des lunettes.

Dès troupeaux de bétail de plusieurs milliers de têtes, bœufs et vaches, se rencontrent dans les plaines couvertes de neige, et chaque bête possède une paire de grosses lunettes bleues

pour les protéger contre l'ophtalmie que provoque chez elle la réverbération de la neige.

C'est là un spectacle des plus bizarres, raconte le voyageur, que de voir tous ces ruminants affublés de ces énormes lunettes bleues.

Variétés

—L'éminent docteur Purgeroide vient de voir un riche malade dont la fortune est convoitée par un indélicat neveu.

En sortant le docteur rencontre l'héritier :

—Eh bien, docteur, comment va mon oncle ce matin ?

—Oh ! mon cher garçon, j'ai une bien mauvaise nouvelle à vous donner !

—Vraiment ?...

—Votre oncle est en pleine voie de guérison !

—Calino vient d'écrire à un de ses amis.

—Pourquoi donc, lui demande son patron, avez-vous écrit en si grosses lettres ?

Calino, de son air le plus maussade :

—Parce qu'il est sourd.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

J. E. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES :

Fornaises et Poêles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPECIALITÉ :—

Bureaux a. Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc,
Se tweeds canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement
d'hommes défient toute compétition.

C. ROULLEREAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moules, Son, Gru, etc., etc,

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les Fromageries

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de
marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

CO-OPÉRATEUR ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union
St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies
d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il
compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe
Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9 — Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

ENTREPRENEUR

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies,
Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Éclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune ".

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges,
argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et
acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Librairie du Sacre-Cœur

Tapisseries / Décorations de plafonds / Bordures /

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée!

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mendor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

**** ** ***

à Ferblanteries de toutes sortes à

FAITES À DEMANDE.

à Prix modérés. Ouvrage garanti.

*** * * ***

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eng. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ET

Controles en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour

Toux, le RHUME, la BRONCHITE, la

CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25c

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

" L'ÉCHO "

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBrûte, imprimeur-éditeur, en la cité St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.